

MAIRIE DE HARDINVAST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVAST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 9 SEPTEMBRE 2021

Le neuf septembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, M. Jacques ROLAND, M. Antoine PHILIPPE, Mme Isabelle GAMACHE, Mme Carine MEDANI, M. Laurent LE MARQUIS, M. Patrick ESNAULT, M. Arnaud LEFRANÇOIS, M. Benoît LE BLOND, Mme Nathalie MEZIERES

Étaient absents excusés : Mme Claudine ANQUETIL (pouvoir à Mme Arlette VIDEGRAIN), M. Eric RULIER (pouvoir à M. Laurent LE MARQUIS), Mme Manon DUBOST (pouvoir à Mme Carine MEDANI), M. Christophe POLIDOR.

Secrétaire de séance : M. Arnaud LEFRANÇOIS

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Devis Auto Bilan Réseaux : état des lieux des réseaux d'assainissement du bourg
- Renoncement au FIR
- Demandes de subventions

Accord unanime de l'assemblée

Début de la séance : 19h00

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

ECOLE/SIVOS

Extension du groupe scolaire

Le projet d'extension du groupe scolaire et de création d'un local « agents » est présenté au Conseil Municipal par Madame Arlette VIDEGRAIN :

Ce projet, conçu par le Cabinet Boisroux, porte sur :

- l'extension de l'ancienne école pour y créer une salle de classe. Elle s'implantera au Nord du bâtiment existant et empiètera sur le potager pédagogique.
- la création d'un local « agents » qui s'implantera dans l'interstice entre la salle de motricité et la salle de restauration au Nord du bâtiment.

Ces bâtiments de forme contemporaine seront réalisés en ossature bois sur dalle béton.

L'Avant Projet Sommaire a été validé par le SIVOS, lors de sa réunion du 26 août dernier. L'Après Projet Définitif sera présenté pour validation, le 20 septembre 2021. Le permis de construire pourra alors être déposé.
Les travaux devraient débuter en avril 2022 pour s'achever au plus tard fin octobre 2022.

19H05 ENTREE EN SALLE DE MME ISABELLE GAMACHE
19H10 ENTREE EN SALLE DE M. LAURENT LE MARQUIS

MAIRIE

090921-58

Renoncement au FIR

Le SIVOS Hardinvast/Saint Martin le Gréard envisage des travaux d'extension du groupe scolaire. Pour ce faire, une demande de subvention au titre du fonds d'investissement rural va être adressée au département. L'engagement dans un FIR au titre du syndicat scolaire est incompatible avec des FIR individuels des communes membres.

Dans ce cadre, la commune de Hardinvast renonce à bénéficier d'un FIR dans un délai de 2 ans suivant la candidature du syndicat scolaire.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Devenir de la salle paroissiale

Le projet de reprise de la salle paroissiale est suspendu. L'évêché exprime un doute sur la propriété de la salle. Une recherche est menée au sein de ses archives afin de rechercher un éventuel acte de propriété.

EGLISE/CIMETIERE

090921-59

Marché public pour les travaux de rénovation de l'église

Par délibération du 11 février 2021, le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation des entreprises pour des travaux de réfection de la toiture de l'église Saint Barthélémy et la gestion des eaux pluviales avec reprises intérieures.

Suite à la consultation, 5 entreprises ont répondu sur les 3 lots. La répartition est la suivante :

- Lot 1 : 3 entreprises
- Lot 2 : 1 entreprise
- Lot 3 : 1 entreprise

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 juillet 2021 à 15h pour l'ouverture des plis en présence de M. WATRIN, architecte.

Les entreprises les mieux-disantes sont les suivantes :

Commune de HARDINVAST

| LOTS | OPTIONS | TRAVAUX | ENTREPRISE RETENUE | TOTAL HT |
|------|----------|--|-------------------------|-------------|
| 1 | | Couverture ardoise et traitement des charpentes | Ets SAS Stéphane ROUXEL | 41 235.34 € |
| | Option 1 | 56 ml de sablière | | 5 642.00 € |
| | Option2 | 630 ml de chevrons | | |
| 2 | | Maçonnerie traditionnelle de pierres ; réseau d'eaux pluviales | Ets André PASCAL | 15 290.50 € |
| 3 | | Peinture voute bois | Ets SAS VIGER & Cie | 5 334.98 € |
| | | | | 67 502.82 € |

Le Conseil Municipal, après délibération, retient ces entreprises pour les travaux de rénovation de l'église.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

SALLE POLYVALENTE

090921-60

Demande d'application d'un tarif de location préférentiel

L'association Crazy Rock de la Glacière sollicite auprès du Conseil Municipal, l'application d'un tarif préférentiel pour la location de la salle polyvalente, week-end du 4/5 décembre 2021, afin d'organiser une soirée dansante au profit du Téléthon.

Le Conseil Municipal après délibération, donne un avis favorable à cette demande. Une participation d'un montant de 100€ (charges comprises jusqu'à ce montant), sera demandée à l'association Crazy Rock.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

VOIRIE/ACCESSIBILITÉ

090921-61

Devis Auto bilan Réseaux : état des lieux des réseaux d'eaux pluviales de la rue de la Mairie

Avant de projeter les travaux d'aménagement de la rue de la Mairie, un état des lieux des réseaux d'eaux pluviales est nécessaire.

Pour ce faire, un devis d'un montant de 1 757€ HT, soit 2 108.40€ TTC, de l'entreprise Auto Bilan Réseaux est présenté à l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal retient cette proposition.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2021.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Cette opération sera regroupée avec celle concernant les réseaux de la CAC (assainissement et eau potable), afin de minorer le tarif de l'intervention.

DEFENSE INCENDIE

090921-62

Plan de défense Incendie 2021-2026

Monsieur le Maire présente le plan de défense incendie 2021-2026.

Ce plan dresse un état de l'existant de la défense incendie, évalue les besoins de ressource en eau et les évolutions prévisibles des risques.

Un programme d'actions permettant de planifier les travaux d'équipement ou de renforcement de la défense incendie de la commune sur la base des propositions présentées par le SDIS, a été défini.

Ce plan d'action est établi sur une durée de 6 ans, pour un coût estimé à 58 100€.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide le plan de défense incendie 2021-2026.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Des subventions seront demandées pour participer au financement de ce programme. Le reste à charge pour la commune devrait être d'environ 30 000€.

090921-63

Demande de subvention DETR

Afin de financer les travaux d'équipement et de renforcement de la défense incendie de la commune, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la faisabilité et le coût des travaux,
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire à demander une subvention au titre de la DETR 2021,
- inscrit les crédits suffisants au budget communal.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

STADES

Les problèmes d'étanchéité des vestiaires du stade de Hardinvast sont en passe d'être résolus ; les élus y travaillent depuis cet été. Le plafond de la buvette a été réparé bénévolement par deux joueurs du SCUDD.

CITY

090921-64

Demande de subvention DETR

Afin de financer les travaux d'aménagement d'une zone sportive en accès libre (city), et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la faisabilité et le coût des travaux,
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire à demander une subvention au titre de la DETR 2021,
- inscrit les crédits suffisants au budget communal.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

090921-65

Demande de subvention Fonds de concours de la communauté d'agglomération

Afin de financer les travaux d'aménagement d'une zone sportive en accès libre (city), et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- *accepte la faisabilité et le coût des travaux,*
- *approuve le plan de financement,*
- autorise le Maire à demander une subvention au titre du Fonds de concours de la communauté d'agglomération, et à signer tous les documents y afférents.
- *inscrit les crédits suffisants au budget communal.*

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

CAC

090921-66

Avis sur le projet de programme local de l'habitat de la CAC

Par délibération n°2021_061 du 29 juin 2021, la communauté d'agglomération du Cotentin a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) au titre de sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat.

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, cette délibération prévoit que le projet arrêté soit soumis pour avis à l'ensemble des communes et à l'organe compétent en matière de schéma de cohérence territoriale (SCOT), qui disposent d'un délai de deux mois, à compter de sa notification, pour délibérer. Dans ce cadre, la délibération arrêtant le projet de PLH, a été notifiée à la commune. Elle comprend en annexe le projet de PLH qui se compose du diagnostic, du document d'orientations et du programme d'actions.

Le projet de PLH s'articule autour de quatre grandes orientations stratégiques dont la mise en œuvre se décline autour de 15 actions.

Orientation n°1 : Répondre à l'ensemble des besoins et fluidifier les parcours résidentiels pour les habitants.

L'ensemble des actions vise à apporter des solutions en matière de logements et de parcours résidentiel au profit des personnes en mobilité professionnelle et nouveaux arrivants, des jeunes et étudiants, des personnes en voie de vieillissement et/ou en situation de handicap, des ménages souhaitant accéder à un logement social, des ménages à revenus modestes

souhaitant accéder à la propriété, des ménages en situation de mal logement, et des ménages issus des gens du voyage.

| N° | Titre de l'action |
|----|---|
| 1 | Apporter des réponses aux personnes en mobilité professionnelle et aux nouveaux arrivants |
| 2 | Conforter l'offre et l'accompagnement du logement des jeunes |
| 3 | Renforcer le parcours résidentiel au sein du parc locatif social |
| 4 | Faciliter l'accession sociale à la propriété |
| 5 | Accompagner le vieillissement de la population et assurer la prise en compte des situations de handicap |
| 6 | Mieux répondre aux besoins des personnes mal logées, défavorisées |
| 7 | Répondre aux demandes de sédentarisation et poursuivre la politique d'accueil des gens du voyage |

Orientation n°2 : Massifier la rénovation thermique des logements - Poursuivre et amplifier l'amélioration de l'habitat

L'ensemble des actions vise à mettre en place les conditions favorables permettant la massification de la rénovation énergétique du parc de logements et plus largement l'amélioration de l'habitat sur l'ensemble du territoire.

| N° | Titre de l'action |
|----|---|
| 8 | Proposer un service d'accompagnement auprès de l'ensemble des habitants du Cotentin |
| 9 | Massifier la rénovation thermique des logements en soutenant la réhabilitation |
| 10 | Poursuivre et amplifier l'amélioration de l'habitat |

Orientation n°3 : Accompagner la dynamique de l'agglomération, en assurant un développement de l'habitat équilibré et diversifié entre les pôles, privilégiant les centralités et luttant contre la vacance

L'ensemble de ces actions doit permettre d'accompagner les communes dans la réalisation des objectifs du SCOT en assurant le développement d'une offre équilibrée et diversifiée de 4652 logements sur 6 ans.

Le PLH doit être réglementairement compatible avec les orientations du SCOT en matière de développement équilibré de l'habitat et être en mesure de répondre aux besoins en logements liés à la dynamique de l'agglomération.

| N° | Titre de l'action |
|----|--|
| 11 | Développer l'action publique en matière de foncier |
| 12 | Rééquilibrer l'offre locative sociale en s'appuyant sur la programmation de 750 logements et une politique d'aides adaptée |
| 13 | Mobiliser le parc de logements vacants pour atteindre les objectifs du PLH |

Orientation n°4 : Organiser le PLH pour faire de l'habitat une politique structurée de développement territorial

Ce bloc d'actions doit permettre de doter le territoire des outils de suivi et de pilotage permettant de suivre et mettre en œuvre les actions du programme. Il s'agit par ailleurs de mesurer les effets de politiques menées en matière habitat, d'évaluer et réajuster si nécessaires certaines actions.

| N° | Titre de l'action |
|----|--|
| 14 | Mettre en place les observatoires habitat et foncier |
| 15 | Assurer le suivi-animation du programme local de l'habitat |

Lors de la présentation en conseil communautaire les enjeux opérationnels suivants ont été mis en exergue par madame la vice-présidente en charge de l'habitat :

- La nécessité d'une action publique en matière de foncier, basée sur la mobilisation du parc de logements vacants et la recherche de la sobriété foncière,
- Le confortement des parcours résidentiels et le renforcement de l'offre au profit de différents publics (nouveaux arrivants, jeunes, saisonniers, etc.) qui aujourd'hui peinent à trouver des solutions de logement adaptées à leur situation.
- La mise en place de services d'accompagnement et de conseil en matière de rénovation énergétique et d'amélioration de l'habitat, à destination de l'ensemble des habitants du Cotentin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021_061 du 29 juin 2021 de la communauté d'agglomération du Cotentin, arrêtant le projet de programme local de l'habitat, notifié à la commune le Hardinvast,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L302-1 et suivants et R302-1 et suivants du code de la construction précisant les modalités d'élaboration du PLH et ses objectifs,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 2 voix POUR, 0 voix CONTRE et 12 ABSTENTIONS :

DONNE un avis **favorable** au projet de programme local de l'habitat de la communauté d'agglomération du Cotentin.

QUESTIONS DIVERSES

- Repas des aînés : cet évènement est programmé le 17 octobre. Les invitations seront envoyées prochainement aux hardinvastais et hardinvastaises de 65 ans et plus. La présentation du pass sanitaire sera obligatoire. Les membres du Conseil Municipal sont conviés à apporter leur aide pour l'organisation et le bon déroulement de cette manifestation.

Séance levée à 21H20